



## Examens de maturité : délais d'inscription et dates des sessions romandes

Les lieux de session et les dates peuvent subir de légères modifications **de l'ordre de +/- 1 semaine.**

<b>Session :</b>	Hiver 2019	Été 2019	Hiver 2020
<b>Lieu :</b>	UNINE	EPFL	UNIFR
<b>Délai d'inscription:</b>	1 <sup>er</sup> novembre 2018	1 <sup>er</sup> mai 2019	1 <sup>er</sup> novembre 2019
<b>Examen suisse de maturité:</b>	<b>semaines n°3-6</b>	<b>semaines n°34-37</b>	<b>semaines n°4-7</b>
⇒ Premier partiel (1P) <sup>1</sup>	14.01.-25.01.2019	19.08.-27.08.2019	22.01.-31.01.2020
⇒ Second partiel (2P)			
⇒ écrits	14.01.-25.01.2019	19.08.-27.08.2019	22.01.-31.01.2020
⇒ oraux <sup>2</sup>	31.01.-07.02.2019	28.08.-10.09.2019	03.02.-13.02.2020
⇒ Examen complet	Voir 1P et 2P	Voir 1P et 2P	Voir 1P et 2P
<b>Examen complémentaire 'Passerelle':</b>			
⇒ écrits	14.01.-25.01.2019	19.08.-27.08.2019	22.01.-31.01.2020
⇒ oraux	28.01.-01.02.2019	28.08.-10.09.2019	03.02.-13.02.2020
<b>Examen complémentaire 'Latinum Helveticum':</b>			
⇒ écrits	14.01.-25.01.2019	19.08.-27.08.2019	22.01.-31.01.2020
⇒ oraux	31.01.-07.02.2019	28.08.-10.09.2019	03.02.-13.02.2020

### Remarques au sujet des épreuves orales

Les horaires et les listes de passages définitifs sont envoyés aux candidat-e-s entre 5 et 10 jours avant le début de la session. Le ou la candidat-e ne peut pas choisir les dates de ses épreuves écrites et orales. Il doit être disponible pour les dates indiquées ci-dessus. Le ou la candidat-e est toutefois libre de choisir s'il se présente à la session d'été ou d'hiver.

Le ou la candidat-e qui demande à pouvoir passer les épreuves orales à des dates particulières de la période mentionnée ci-dessus doit adresser une demande par écrit accompagnée d'une pièce justificative (preuve de l'immatriculation dans une université étrangère par exemple) au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne au moins 2 mois avant le début des examens.

Le ou la candidat-e qui souhaite demander une dérogation en raison de circonstances particulières (personne présentant un handicap ou sportif d'élite par exemple) doit envoyer une demande dûment motivée au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI au moins 3 mois avant le délai d'inscription.

Au plus tard 4 semaines après le délai d'inscription, le ou la candidat-e inscrit-e reçoit un avis qui précise le délai de paiement des taxes d'inscription et d'examen et le délai de retrait de candidature.

CSM – octobre 2011 (mise à jour juillet 2018)

<sup>1</sup> Les dates des épreuves orales bilingues du premier et deuxième partiels sont communiquées lors de l'envoi de l'avis aux candidats.

<sup>2</sup> Idem